

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage, sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

L'Abbeille.

7me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

7me Année.

VOL. VII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 3 MARS 1859.

No. 11.

LA VOCATION.

Un certain jour, c'était nne grande revue :
Les rangs se déployaient, loin, à perte de vue ;
Les nombreux bataillons,
Guidés par la fanfare, ondoyaient dans la plaine,
Comme on voit les épis fuir sous la fraîche haleine
Qui plisse leurs sillons.
“Vois-tu, disait l'enfant, vois-tu leur troupe ailée
Bondir, tourbillonner, de poussière voilée,
Comme un aiglon des airs ?
Leurs consicrs plus légers que la biche rapide,
A peine laissent-ils sur l'arène fluide,
L'empreinte de leurs fers.
La grenade pâlit au feu de leurs aigrettes,
La cuirasse d'acier, les jaunes épaulettes,
Et le casque vermeil,
Radieux comme autant de planètes nouvelles,
Rejaillissent au loin en gerbes d'étincelles
Sous les feux du soleil.
Le drapeau se déploie et flotte sur leurs têtes...
En avant ! grenadiers ! c'est l'oiseau des conquêtes !
Il vous guide : en avant !
Le clairon a sonné la charge... et la bataille
Prépare ses boulets, prépare sa mitraille,
Qui s'éteint dans le sang...
Oh ! qui me donnera cette blanche cavale
Qui bondit sous le chef superbe et sans rivale ;
Ce casque jaunissant
Ce sabre dont l'éclat éblouit ma paupière ?
Je voulais... Oh ! pourquoi dans leur troupe guer-
(rière
N'ai-je point vu d'enfant ?”
C'est ainsi qu'il parlait tout ravi... Mais la mère
Avait encore senti, sous une crainte amère,
Frémir son cœur tremblant :
“ Nous ne reviendrons plus. ” Oh ! fuyons, disait-elle,
Nous ne revien trons plus ! la guerre est si cruelle
Pour les mères, enfants ?”
La cloche de la tour chantait son air de fête,
Et la foule pieuse attentive et muette
Se pressait autour de l'autel.
La vieille basilique était illuminée :
Le pontife, à genoux et la tête inclinée,
Entonnait l'hymne solennel.
La laine des tapis couvrait les murs d'albâtre :
Les vitraux imagés, sur le pavé grisâtre
Eparpillaient des fleurs de feu ;
L'orgue saint exhalait des sublimes cantiques ;
Et les flots de l'encens sous les voûtes antiques
S'élevaient en tourbillon bleu.
“Vois-tu, disait l'enfant à sa mère joyeuse,
Assis près du vieillard cette troupe pieuse
De petits enfants radieux ?
Sur leurs robes de feu, flottent de blanches ailes...
Vois ; ne dirait-on pas qu'ils veulent avec elles
Prendre leur essor vers les cieux ?
Bien souvent je les vis dans mes rêves... Et douce
Comme un flot argenté qui glisse sur la mousse,
Leur voix m'appelait dans leurs rangs :
“ Vieux, ami, disaient-ils, nous servons un bon
(maître ;
“ L'encensoir est léger dans nos mains, et le prêtre
Nous traite comme ses enfants. ”
Je ne veux plus songer aux honneurs de ce monde,
Au clairon des combats, au noir canon qui gronde,
Semblable au tonnerre des cieux ;

Mais je veux... tu voudras sans doute aussi, ma
(mère !
Auge à robe écarlate, être appelé leur frère,
Balancer l'encensoir comme eux ”
Ainsi parlait l'enfant... Pour cette fois, la mère
Ne sentait plus serrer par une crainte amère
Son cœur de bonheur palpitant.
“ Si tu veux, lui dit-elle, avec ces petits anges,
Mon fils... que dès ce jour on t'ouvre leurs phalanges,
C'était mon vœu le plus ardent !... ”
Et l'on vit en effet, à la prochaine fête,
Un nouveau séraphin s'avancer à la tête
De petits enfants du saint lieu ;
Près du vieillard sacré, portant l'urne enflammée,
Il marchait rayonnant sous l'arcade embaumée,
Vêtu de sa robe de feu.
Et plus tard, m'a-t-on dit, car la pieuse mère
Ne forma jamais d'autre vœu,
On le vit à son tour s'asseoir au sanctuaire
Parmi les prêtres du bon Dieu.
L'ABBE' ANGE VIGNE.

TRISTE AVENTURE DE VACANCES.

Monsieur le Rédacteur, notre petite A-
belle n'est-elle donc plus ce petit enfant de
nos loisirs qui aimait tant à recueillir des
histoires de toutes sortes pour les raconter
ensuite à ses amis ? Il est vrai que l'âge et
les misères de sa vie passée ont bien pu
exercer beaucoup d'influence sur son car-
actère ; mais ce n'est pas là une raison
pour se condamner au silence. Ainsi, si
vous voulez m'en croire, M. le Rédac-
teur, je vais tui apprendre une de mes a-
ventures de vacances, bien triste à la vérité,
mais quand on est attendri sur le sort
de quelque malheureux, le meilleur moy-
en de soulager son âme n'est ce pas de
faire part de ses chagrins à un ami intime ?
Un poète a dit : “ Un cœur content se
plait en d'agréables lieux. ” J'ai connu par
expérience que le poète a eu raison. Le
matin d'un bon jour de vacances, une force
invisible m'entraînait vers un endroit
dont le site et la fraîcheur avaient laissé
dans mon âme de profondes impressions
et d'agréables souvenirs. Un ciel pur et
serein les charmes de la nature parée de
ses plus beaux ornements, un riche tapis de
verdure qui étalait à mes yeux mille cou-
leurs, le ramage des oiseaux, enfin tout ce
qui existe semblait vouloir donner au Créa-
teur un de ses plus beaux concerts : il ne
manquait que le cœur de l'homme pour
marquer la mesure de ce cantique de re-
connaissance qui s'élevait vers l'auteur de

la nature. Je ne pouvais hésiter : je parts ;
mais, hélas ! vain espoir ! je me promettais
de la joie, et je marchais vers un théâtre
de deuil et de désolation.

J'étais accompagné par un de mes plus
intimes amis. Après que nous eûmes tra-
versé un petit bois, une mer immense se
déroula à nos regards. Un vaisseau, dont
les voiles étaient gonflées par le souffle de
la brise, sembla quelque temps se diri-
ger vers nous ; nous croyons distinguer la
voix d'un ami ; mais, jour d'éternelles illu-
sions ! le vaisseau change de direction et
disparaît à nos yeux.

Nous tournâmes ailleurs notre attention
et nous gravâmes un petit coteau où nous
nous reposâmes comme de nouveaux
Tityres à l'ombre d'un vert feuillage.
Nous crûmes avoir trouvé le site que
nous cherchions, et, certes, nous ne
nous étions pas trompés. Notre vue s'é-
tendait d'un côté sur une lisière de som-
bres sapins qui décrivait à peu près un de-
mi cercle ; de l'autre côté nos regard se re-
posaient sur une vaste nappe d'azur qui
formait un autre demi cercle : de manière
que nous nous trouvâmes comme entou-
rés d'une ceinture dont la moitié nous ap-
paraissait plus claire et plus brillante que
l'argent, et l'autre, semble comme le deuil ;
triste image des deux tableaux qui de-
vaient s'offrir à nos yeux dans cette future
journée.

Nous nous plaisions à admirer le phéno-
mène de la marée : la mer, qui se trouvait
à une grande distance, s'avancait rapide-
ment vers nous et couvrait déjà la moitié
de la plage. Une multitude d'hommes
divisés en petites bandes étaient dispersés
ça et là et travaillaient avec une activité
extraordinaire à tirer vers le rivage le foin
que chacun avait fauché. Les uns plus
enfoncés dans la mer, ne montraient que
la tête au dessus des eaux et se bânaient
de rassembler leur foin, afin de pouvoir
le retirer plus aisément ; les autres, plus
près du rivage, faisaient retentir le bois
voisin de leurs chants et de leurs cris de
joie. Mais malheureusement cette plage
n'est pas une et de plus une rivière ser-
pente en détours multipliés, sans qu'on
puisse en distinguer le cours quand la mer
l'a couverte de ses eaux.

Tout-à-coup les chants de joie cessent de retentir à nos oreilles, et un long gémissement se prolonge sur la surface de la mer : cri d'alarme qui retentit jusqu'au fond de mon âme et qui me fait encore frémir. Je me lève et je promène sur la mer des regards avides : les instruments sont abandonnés au gré des flots et du courant, les travailleurs se dirigent tous vers un même point : deux hommes que nous avions vus au-delà de la rivière, viennent de disparaître. L'un s'est jeté dans la rivière qu'il ne voyait pas, l'autre s'est précipité après lui pour arracher son fils à la mort. Le père tient déjà son enfant dans ses bras et soulève au-dessus de sa tête ce malheureux qui nous tend de loin les bras pour implorer notre secours. Trois des plus rapprochés s'élancent vers ces deux infortunés : le plus vigoureux devance les autres, mais bientôt l'eau enchaîne ses pas incertains sur un sol inégal et glissant ; il tombe, disparaît, se relève, se précipite avec une nouvelle ardeur sans redouter le cours tortueux de la rivière : un pas le sépare de la mort, il le franchit et s'enfonce pour toujours dans le gouffre fatal.

Le second redouble de vitesse pour sauver son ami ; il arrive sur le bord de l'abîme, et va s'y précipiter : mais la frayeur paralyse son courage : il s'arrête, lève ses mains au ciel, s'avance, hésite et recule à l'aspect de la mort. Le troisième arrive ; plus hardi, il se penche sur l'abîme et va s'y jeter, mais la main de son compagnon le retient : « Malheureux, lui dit-il, tes efforts sont maintenant inutiles. Ta mère infortunée vient de perdre son mari et ton frère ; prends garde d'augmenter son deuil par une mort certaine. Vis pour la consoler. Gagnons terre, la mer s'enfle, elle va nous engloutir. » Ils gagnent tous deux le rivage, et l'enfant se dirige en pleurant vers la demeure paternelle pour annoncer la triste nouvelle à sa pauvre mère.

L'infortunée ne tarda pas à paraître. On la voit venir de loin d'un pas précipité ; les cheveux épars, les mains jointes et élevées vers le ciel, elle remplit l'air de ses gémissements. Elle passe près de nous et s'avance vers la mer comme si elle voulait s'y jeter : c'en était fait d'elle si nous ne l'eussions retenue. Alors se voyant dans l'impuissance de suivre toute l'impulsion de son désespoir, elle tombe à genoux, et les yeux tournés vers le lieu où son fils et son époux ont disparu : « Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écrie-t-elle, que je suis malheureuse ! Pourquoi ne m'avez-vous pas enlevée plutôt moi-même ! O mon époux, ô mon cher enfant, pourquoi m'avez-vous abandonnée ? Seigneur ! rendez-moi mon cher enfant, rendez-moi mon époux. Mon Dieu, que je suis malheureuse ! » Ses yeux égarés

se tournent de tout côté : tantôt elle s'élève vers le ciel, comme pour demander la force de soutenir le poids de son malheur ; tantôt elle les tourne vers le lieu fatal ; puis les abaissant vers la terre, elle demeure dans un morne silence interrompu de temps en temps par de longs soupirs.

Elle était encore plongée dans cette espèce de léthargie, lorsque le soleil disparut derrière les montagnes et que les ombres de la nuit commencèrent à se répandre sur la terre. Nous lui adressâmes quelques paroles de consolation et nous l'engageâmes à quitter le rivage et à aller prendre un peu de repos. Car la mer commençait à se retirer et allait offrir à nos yeux les corps des trois infortunés. Elle se lève précipitamment et se dirige vers sa maison en exhalant sa douleur par des cris et des gémissements. Il y a longtemps qu'elle a disparu à nos yeux et la côte et le bois voisin répondent encore à ses lamentations ; ses plaintes se prolongent et vont se perdre sur la surface de la mer immobile.

Quelque temps après, nous retirons du fond de la rivière les corps de ces trois malheureux. Un instant auparavant ils étaient au milieu de leurs amis se livrant à la joie et cherchant à les égayer ; maintenant les voilà étendus froids et immobiles sur la plage ; leurs membres tout-à-l'heure si vigoureux, sont roidis par la mort ; la pâleur couvre leur figure encore en proie aux dernières convulsions d'une vie qui s'éteint : leurs yeux brillent à la lueur pâle de la lune, mais on sent qu'ils ne sont plus le miroir d'une âme intelligente. Cette plage qui naguère retentissait de leurs chants de joie n'est plus qu'une scène de désolation.

Qui pourrait dire les réflexions qui assaillirent alors mon âme attristée ? Hélas ! les heures se suivent mais elles ne se ressemblent guère ! Et pourquoi comptérons-nous ici-bas sur un bonheur fragile ?

A. L.

L'ABEILLE.

“ Forsan et hæc olim meminisse juvabit. ”

QUÉBEC, 3 MARS 1859.

Aujourd'hui qu'une décision définitive a réglé la question tant débattue du choix d'une capitale, nos lecteurs ne liront pas sans intérêt un aperçu rapide sur les voyages, déménagements et tribulations de notre gouvernement depuis qu'il s'est fait nomade. Les rapprochements que nous allons faire n'exigent pas de bien grandes recherches et ce sont de ces renseignements, qui sont à la portée de tout le monde

On aime pourtant à voir les événements ainsi groupés et les dates rapprochées de cette manière. Les numéros de l'ancienne *Abeille* forment par leur collection un répertoire utile et exact, qu'on aime à consulter souvent : toute l'ambition de celle d'aujourd'hui est de conserver le caractère de son aînée.

Par l'acte du Parlement Impérial qui réunit les deux Canadas, il était stipulé que Kingston serait la Capitale des Provinces Unies. Effectivement, en vertu d'une proclamation du Gouverneur Lord Sydenham, datée du 10 Février 1841, la réunion des Parlements s'opéra en cette ville, la même année. On sait que ce fut l'année suivante que s'inaugura le gouvernement responsable, sous Sir Charles Bagot, successeur de Lord Sydenham, et par l'arrivée au pouvoir du ministère Lafontaine-Baldwin. En 1843, sous Sir Charles Metcalfe, la translation du siège du gouvernement de Kingston à Montréal fut décidée dans l'Assemblée Législative à une majorité de 33 voix, le 3 Novembre. La résignation du ministère Lafontaine-Baldwin, de nouvelles élections générales, et la formation d'un nouveau ministère, sont les principaux événements qui s'en suivirent jusqu'en 1845, époque de l'arrivée de Lord Cathcart, qui gouverna le pays à l'aide du ministère formé par son prédécesseur, jusqu'à l'arrivée de Lord Elgin, en Janvier 1847. Le parlement fut dissous par celui-ci, en Décembre, et à la session de 1848, qui ne dura que 26 jours, le ministère Lafontaine-Baldwin revint au pouvoir.

La session de 1849 est, dans l'histoire de nos luttes parlementaires, la plus remarquable et celle où les clamours du dehors faillirent le plus influencer par l'ébranlement les délibérations de l'Assemblée. Une loi ayant été passée pour indemniser les Bas-Canadiens des pertes essuyées par eux durant les troubles de 1837-38, ce fut pour les ennemis du gouvernement le signal de l'émeute. L'enceinte parlementaire fut envahie ; l'édifice où siégeaient les deux Chambres fut incendié avec sa précieuse bibliothèque, et plusieurs des principaux édifices de Montréal furent saccagés, ou menacés par la populace. Le Gouverneur fut lui-même insulté sur la voie publique. L'Assemblée continua sa session à Montréal, mais elle décida que les parlements s'assembleraient par la suite alternativement à Toronto dans le Haut Canada, et à Québec dans le Bas. En conséquence, les bureaux du gouvernement furent transférés à Toronto dans l'automne de 1849, et les deux sessions de 1850 et de 1851 se tinrent dans cette dernière ville.

En 1852, Québec reconvra pour quatre ans le titre envié de capitale, qu'elle avait

perdu en 1840, après l'avoir possédé près de deux siècles et demi. Pendant les quatre sessions tenues à Québec, on vit se succéder les ministères Hincks et Mc Nab et s'agiter d'importantes questions, telles que celles de la représentation augmentée, de la Tenure Seigneuriale et des Réserves du Clergé. Vers la fin de la dernière Session, on commença à agiter la question de la permanence, mais ce fut en vain, et on décida de continuer le système alternatif. On retourna donc à Toronto en 1856, et cette année voit expirer le règne de notre rivale des bords de l'Ontario. Les résultats des quatre dernières sessions sont encore trop récents pour qu'il soit besoin même de les analyser.

On se rappelle que la session de 1856 vit l'Assemblée, par un vote significatif, déclarer Québec capitale permanente du Canada; que, l'année suivante, ce vote fut renversé et que l'arbitrage de Sa Majesté fut invoqué pour trancher la question; que Sa Majesté fit choix d'Ottawa et que ce choix fut désapprouvé par la majorité de l'Assemblée, dans la session de 1858; enfin, il y a quelques jours, nous apprenions, au milieu de l'agitation des partis, la triomphe du ministère qui s'était engagé d'appuyer la décision de la Reine, et en même temps, nous parvenait la nouvelle de la résolution de l'Assemblée de rendre pour quatre ans à la vieille capitale ses droits et ses privilèges. La prochaine session se tiendra donc dans nos murs.

Voula, lecteur, l'histoire de cette question brûlante, depuis son origine jus qu'à ce jour. Peut-être aura-t-elle d'autres phases, car il ne faut pas compter sans l'imprévu, qui bien joue son rôle déjà.

Résumons: depuis l'union des Canadas, Kingston fut la capitale pendant trois ans; Montréal, cinq ans; Toronto, deux ans, et ensuite quatre ans; et Québec l'a été quatre ans. Les quatre années à venir compléteront huit années de suprématie, peut-être lui assureront-elles pour toujours ce qu'on tente de lui disputer.

REVUE PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE.

Écoutez mes doléances et compatissez-yen vite: les roses du métier ont des épines cachées, qui m'entrent dans les chairs chaque fois que je suis en train d'entamer la revue (que le prote Di confonde!). Est-ce que, voyez-vous, quand ma plume treuvée d'un liquide noir, s'apprête à ouvrir d'un nuage de putes de mouche un petit horizon varié, je me prends à trembler rien qu'à la pensée d'un préambule quelconque. Cela vous surprend? Tenez, voici comment je définis ma position toute exceptionnelle: — On m'a chargé d'une correspondance hebdomadaire sur les faits et gestes des députés du peuple: cela veut-il dire que je sois tenu d'entrer dans mon sujet par une de ces portes cochères qui appellent phrases de rapporteur et dont

voici la fortune: "Jendi dernier, la chambre a rejeté le bill de M. Quelconque... Vendredi, la pétition de M. Demandons et autres a été lue et renvoyée au comité des Refus publics... Samedi, on ajourna immédiatement sur motion de M. Temps-de-rate." Grand Dieu! j'en briserai ma plume! Mais, par respect pour l'Abécille et ses lecteurs, il me semble qu'il est mieux d'employer des tours de phrases plus décents, du moins au début; et voilà ce que je me suis efforcé de faire depuis que l'on m'a donné le brevet de la Revue. Figurez-vous donc comme j'en passe de mauvais quarts d'heure à attendre l'inspiration qui ne vient pas! Pour aujourd'hui, je ne me trémousserai pas davantage, et, ne vous en déplaise, j'ai dû à compléter... mon préambule! Maintenant à vous la parole, M. le Rapporteur; à votre tour, phrases de procès-verbal....

Un nouvel élu a fait son apparition sur les banquettes législatives, sous les auspices de l'opposition; c'est M. Ross, qui a été élu tout dernièrement par le comté de North-Wellington, pour remplacer M. Allan, mort durant la vacance. — On a rejeté à une division de 60 contre 42, à la seconde lecture, le bill que M. Campbell avait présenté pour réduire le salaire des membres; le débat a même fourni à certains membres l'occasion de dire que le salaire, loin d'être diminué, devait être élevé à 8 piastres: on se rappelle involontairement à ce sujet plusieurs fables de La Fontaine. — On a de même rejeté un bill de M. Gowan pour l'enregistrement et l'inspection de certaines associations. Un intéressant débat s'est élevé sur cette question, comme l'objet de la mesure était d'assujettir à une surveillance inusitée les convents et autres institutions. MM. Langevin, Dunkin, Thibaudan, Bureau, Patrick, Piché et autres, se succédèrent dans la discussion, la plupart pour combattre la mesure, et finalement elle fut rejetée par 84 voix contre 16. — Un bill de l'Honble. M. Lemieux pour amender l'Acte qui autorise à plaider in forma pauperis, dans le Bas-Canada, fut de même rejeté par 45 voix contre 28.

Parmi les bills lus une première fois, on remarque celui de M. Dunkin, pour séparer les comtés de Drummond et d'Arthabasca et celui de M. Mc Dougall, pour assurer plus efficacement que par le passé l'indépendance du parlement. Une discussion assez vive est engagée au sujet de l'introduction d'un bill pour l'incorporation d'une société dite des *Bons Tempeliers*. Cette association paraissait suspecte à plusieurs à cause du mot d'ordre donné à ses membres et connu d'eux seuls. Le bill fut cependant admis à recevoir une seconde lecture par 56 voix contre 44. — Les résolutions de l'Inspecteur Général pour la consolidation de la dette publique ont été adoptées, ainsi que celles du Maître Général des Postes, au sujet des vapeurs transatlantiques.

Nous apprenons par les explications données à ce sujet par le Ministre des Finances, que la dette actuelle du Canada se monte à \$52,332,000, dont \$8,117,000 sont dus en Angleterre à des particuliers. En 1855, il paraît que la dette de la Province ne s'est accrue que de la modique somme d'un million de piastres. C'est consolant!

Aux dernières nouvelles, la Chambre était à considérer une mesure pour la

protection des colons et squatters dans les *townships* du Bas-Canada. On sait que les squatters sont ceux qui s'établissent sur les terres possédées par des propriétaires absents ou inconnus, étant sous l'impression que ces terres appartiennent à la Couronne: l'objet de la mesure est de garantir aux squatters le droit de possession réelle après un certain nombre d'années. Une semblable mesure avait déjà été passée, mais le Conseil Législatif avait refusé d'y apporter son concours.

Le Conseil Législatif s'est occupé d'un bill pour permettre le divorce à un individu du Haut-Canada. Il a subi sa seconde lecture avec certaines modifications. On a choisi un comité spécial chargé de considérer un bill pour restreindre la vente des liqueurs spiritueuses. C'est à peu près tout ce qu'on a fait cette semaine chez MM. les Honorables. — En voilà assez, j'espère, pour me donner le droit de vous dire: *Au revoir*.

H. T. T.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Les nouvelles d'Europe sont du 16 février.

ANGLETERRE.—Le ministre des finances a déclaré que la guerre des Indes a déjà coûté 21 millions de louis; et propose de négocier un nouvel emprunt de 7 millions pour la terminer.

FRANCE.—Les bruits de guerre sont moins fréquents. On dit que l'Empereur a résolu de commander les troupes en personne, si la guerre a lieu. Le rapport du ministre des finances montre que la dépense s'est accrue de 28 millions de francs, tandis que la recette n'a augmenté que de 13 millions.

INDES.—Lord Clyde a failli se tuer le 26 décembre, en tombant de son cheval, pendant qu'il poursuivait les ennemis.

NEW-YORK.—Il y a actuellement dans le port 18 vapeurs transatlantiques sans emploi depuis plusieurs mois. On estime leur valeur à \$7,350,000.

PENNSYLVANIE.—Il y a dans cet état 11,281 écoles, 13,856 maîtres, 628,201 élèves dont l'éducation revient en moyenne à 53 cents par tête.

LES MARTYS DE 1833 A 1858.

- 1833. M. Gagelin est étranglé.
- 1834. Le P. Odorico, dominicain espagnol, est condamné à l'exil et meurt en prison.
- 1835. M. Marchand est tenuillé avec des fers rouges et dépecé vivant.
- 1835. M. Cornay est décapité.
- 1837. Mgr Ignace Delgado, dominicain, évêque de Mellipotomie et vicar apostolique du Tonquin oriental, meurt en prison. Deux autres membres de l'ordre de Saint-Dominique, Espagnols comme

Mgr Delgado, Mgr Henarez, son coadjuteur et le P. Fernandez, sont décapités.

1838. M. Jaccard est étranglé après cinq années d'emprisonnement.

Mgr Borie, élu évêque d'Acanthe et vicaire apostolique du Tonquin oriental, est décapité.

1839. M. Delamotte est torturé et meurt en prison.

1841. Arrestation et emprisonnement de MM. Galy et Berneux. Ils sont mis à la torture.

1842 Arrestation de M. Charrier. Il subit la peine du rotin et est jeté en prison. MM. Mélier et Duolos sont arrêtés quelques mois après M. Charrier et soumis aux plus durs traitements.

Les cinq missionnaires étaient condamnés à mort et la sentence eût été exécutée, sans l'intervention d'un de ces marins qui représentent si noblement la France partout où ils portent son pavillon. M. Lévêque, commandant l'*Herolne*, corvette française.

Tout ceci se passait sous Minh-Mang et sous Thieu-Try, son successeur, qui ne fit décapiter aucun missionnaire. Mais Tu-Duc, plus hardi dans sa haine, a fait décapiter quatre missionnaires: M. Schœffer, le 1er mai 1851; M. Bonnard, le 1er mai 1853; Mgr Diaz en 1857, et enfin Mgr Melchior, successeur du précédent. C prince a juré d'exterminer les chrétiens. Jamais les missionnaires n'ont été poursuivis avec plus d'acharnement.

Minh-Mang et Thieu-Try avaient mis à prix la tête des prêtres européens; Tu-Duc a fait comme eux, mais il paye plus cher. Les efforts tentés, en 1856, par un envoyé français, M. de Montigny, lui ont persuadé que l'intervention de la France était au fond peu redoutable. Il sait que nous sommes assez forts pour lui infliger en passant une dure leçon; mais il ne croit pas que notre action puisse devenir permanente.

De tous ces martyrs, quatre étaient Espagnols, les autres Français et membres de la Congrégation des Missions Etrangères.

DETTES PUBLIQUES DES ETATS EUROPEENS.

Angleterre	\$3,876,563,473
France	1,656,398,494
Russie	1,043,414,133
Autriche	1,208,420,090
Prusse	163,421,798
Espagne	732,205,548
Portugal	135,404,045
Sardaigne	100,366,319
Turquie	61,420,400
Bavière	82,566,629
Belgique	121,150,000
Bade	17,211,536
Brunswick	7,224,296

Danemark	115,068,000
Francfort	3,056,000
Grèce	22,500,000
Hambourg	25,174,000
Hanovre	34,659,778
Hollande	480,593,234
Nassau	3,304,000
Odembourg	2,270,400
Parme	2,841,600
Etats Romains	66,471,299
Saxe	36,794,407
Saxe-Weimar	4,233,408
Saxe-Altenburg	1,702,000
Saxe-Cobourg-Gotha	815,268
Suède et Norvège	4,384,300
Suisse	rien
Toscane	rien
Wurtemberg	21,481,816
Total	\$ 9,982,898,723

ANTIQUITES CANADIENNES.

LETTRE DE LOUIS XIV AU DUC DE CREQUY, AMBASSADEUR A ROME, 1664.

A mon cousin, le Duc de Crequy. Pair de France, Commandeur de mes Ordres. Premier Gentilhomme de ma chambre et mon ambassadeur extraordinaire, à Rome.

Mon Cousin, Le Sr. de Lauat Euesque de Petree faisant les fonctions épiscopales dans le Canada en qualité de vicaire apostolique seulement, j'ai cru qu'il seroit plus avantageux à cette église naissante qu'il y exercât à l'advenir les memes fonctions en qualité d'Euesque diocésain. Juy faisant estabir à cette fin un siège épiscopal dans Quebec qui releue néanmoins et depende du siège Archiepiscopal de Rouen, et [c'est] afin de luy faciliter l'obtention de cette grace que j'ay consenty à l'union et incorporation perpetuelle au dit Euesché de l'abbaye de Mance, ordre de saint Benoit, diocèse de Bourges, que j'ay affecté à l'entretien dudit Euesque et de ses chanoines. Sur quoy je vous esery cette lettre pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez en mon nom toutes les instances que vous estimerez nécessaires auprès de Sa Sainteté et ailleurs, pour obtenir les Bulles et provisions Apostoliques nécessaires audit Sieur Euesque de Petree, avec pouvoir de faire les fonctions episcopales dans tout le Canada en qualité d'Euesque de Quebec et Suffragant de l'Archeuesque de Rouen suivant les memoires et intentions plus amples que vous en receurez par celuy qui vous presentera cette lettre avec celle que j'esery à Sa Sainteté sur ce mesme sujet, lequel estant chargé de la poursuite des affaires dudit Euesque de Petree en cour de Rome, vous informera plus particulièrement des motifs de cet establisement, Priant sur ce

Dieu qu'il vous ayt, Mon Cousin, en sa sainete et digne garde. Escript à Fontainebleau le 28 juiu 1664.

Signé LOUIS.

LE GEANT DES FORÊTS.

Il existe, en Californie, dans le comté de Calaveras, un cèdre qui passe pour le plus grand arbre qu'il y ait eu monde.

Au ras de terre, sa circonférence est de 87 pieds; à 4 1/2 pieds de terre, elle est de 78 pieds, neuf pieds plus haut, elle est de 57 pieds. Son élévation est de 261 pieds. La symétrie, l'élégance et la grâce semblent les apanages de sa grandeur, et ses proportions colossales ne réveillent dans l'âme du spectateur que des sensations de grandiose et de sublime.

L'âge de ce cèdre géant, à le compter par ses zones, est de 2620 ans. Son écorce a un pied d'épaisseur.

Un professeur d'un collège de la Louisiane avait donné à ses élèves une version dans laquelle se trouvait cette phrase si simple: *Cæsar venit in Galliam cum summâ diligentia*. (César vint dans les Gaules en grande hâte). En corrigeant les compositions, le professeur trouva dans la copie d'un de ses élèves ce passage ainsi traduit: *César ayant la gale sua promptement*.

UN BON DOMESTIQUE.

Or ça! disait un bon rentier à son domestique, tu auras soin de me réveiller de bon matin.—A quelle heure, monsieur? —A quatre heures, car je dois partir à cinq, bien entendu.—Alors vous aurez le bonté de m'appeler à trois s'il vous plaît.

LOGOGRIPE.

Je suis sur mes six pieds un instrument des champs, Utile en fenaison, nécessaire en tout temps. Lecteur, si tu me décomposes, Je t'offre un élément, de plus beaucoup de choses: Deux pronoms personnels, un pronom possessif; Un article fréquent qui marque le datif; Une conjonction, deux notes de musique, Un petit animal, dont la fin est tragique, Un viscère très-précieux Qui sent de la Gaité Peffet délicieux. Le mot du dernier Logogripe est: Zèbre, Ebe

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abelle paraît une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abelle.

AGENTS.

- A Sainte-Thérèse M. A. Nautel.
 - A St. Hyacinthe M. F. Rainville.
 - A St. Anne M. La Fournier.
 - Au Collège Joliette M. J. D. Bélanger.
 - A l'Assomption M. M. Logaré.
 - A la Petite-Salle M. A. Gosselin.
 - Chez les Externes MM. F. Gagné, P. Doherty.
- N. M. HUOT, Gérant.